



# Assemblée générale de parents

## Procès-verbal

De la séance ordinaire du 20 septembre 2017

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	<b>Ouverture de la séance à 19 h 38.</b>	
Résolution #AG 17/18-01	2-	<p><b>Nomination d'un ou d'une secrétaire</b></p> <p>Madame Guylaine Thivierge est désignée comme secrétaire et prend les présences.</p> <p><b>a) Présences</b></p> <p>Sont présents(es) :</p> <p style="margin-left: 40px;">Josiane Arsenault-Dubé, parent Lydia Desmarteau, parent Valérie Fugère, parent David Gagnon, parent Nathalie Huchette, directrice Marie-Josée Marceau, parent Steve Tremblay, parent Mylène Rondeau, parent Raymond St-Jacques, enseignant Guylaine Thivierge, parent Chantale Wamegni, parent</p>	Constat

Durée	No	Sujet	Objet
#AG 17/18-02	3-	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est proposé, par madame Josiane Arsenault-Dubé</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.</li> <li>2. Nomination d'un ou d'une secrétaire.</li> <li>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.</li> <li>4. Lecture et adoption du compte rendu du 20 septembre 2016.</li> <li>5. Rôles et fonctions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du Conseil d'établissement</li> <li>• De l'organisme de participation aux parents (OPP)</li> <li>• Du Comité de parents.</li> </ul> </li> <li>6. Élections au Conseil d'établissement et au Comité de parents. <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1. Nomination d'un ou d'une président(e) d'élection.</li> <li>6.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection.</li> <li>6.3. Procédure de mise en candidature au Conseil d'établissement.</li> <li>6.4. Élection des membres au Conseil d'établissement parents (3 postes).</li> <li>6.5. Élection du représentant ou de la représentante au Comité de parents.</li> <li>6.6. Élection d'un(e) substitut du représentant au Comité de parents.</li> <li>6.7. Élection du président ou de la présidente du Conseil d'établissement.</li> </ol> </li> <li>7. Formation de l'OPP.</li> <li>8. Calendrier de l'année 2017-2018.</li> <li>9. Participation à la vie de l'école : projets, HPP, campagnes de financement, etc.</li> <li>10. Période de questions.</li> <li>11. Autres sujets. <ol style="list-style-type: none"> <li>11.1. Formation des membres du CÉ</li> <li>11.2. Demandes de sorties éducatives</li> </ol> </li> <li>12. Levée de l'assemblée.</li> </ol> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption
#AG 17/18-03	4-	<p><b>Lecture et adoption du compte rendu du 20 septembre 2016</b></p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé propose l'adoption du compte rendu, tel que présenté.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
	5-	<p><b>Information sur le Conseil d'établissement, l'organisme de participation aux parents et le Comité de parents</b></p> <p><i>Le Conseil d'établissement (CÉ)</i></p> <p>Madame Nathalie Huchette expose à l'assemblée le rôle et les fonctions du CÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CÉ est un forum décisionnel doté de pouvoirs sur de nombreux sujets reliés sur la vie à l'école. Ainsi, le CÉ: <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adopte le budget annuel de l'école;</li> <li>✓ Adopte la convention de gestion et de réussite éducative;</li> <li>✓ Approuve la grille-horaire;</li> <li>✓ Approuve la politique d'encadrement;</li> <li>✓ Approuve les règles de conduite;</li> <li>✓ Adopte le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation;</li> <li>✓ Informe la communauté ("Si l'Amitié m'était contée");</li> <li>✓ Approuve les modalités d'application du régime pédagogique;</li> <li>✓ Approuve la programmation des activités pédagogiques (l'organisation et la gestion);</li> <li>✓ Approuve la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers.</li> </ul> </li> <li>▪ Le CÉ est composé de cinq parents, de quatre enseignants, d'un représentant du service de garde et d'une possibilité de deux membres représentant la communauté.</li> </ul> <p>Pour l'année scolaire en cours, les enseignants qui siégeront au CÉ seront : mesdames Julie Châteauneuf, Catherine Jeanotte et Émilie Lupien-Durocher, ainsi que monsieur Raymond St-Jacques. Madame Sonia Poliseo sera membre du CÉ en tant que représentante du service de garde. Madame Chantal Desautels devrait occuper le poste de membre de la communauté pour l'année 2017-2018.</p> <p><i>L'organisme de participation des parents (OPP)</i></p> <p>Mesdames Valérie Fugère et Nathalie Huchette définissent en quoi consiste l'OPP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'OPP a pour but de promouvoir la participation des parents à la réussite scolaire des élèves.</li> <li>▪ L'OPP donne son avis aux parents du CÉ sur tout sujet qui</li> </ul>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>concerne les parents ou sur lequel les parents du CÉ le consultent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'OPP fait l'arrimage entre les besoins de l'école et les offres/intérêts de parents bénévoles.</li> <li>▪ L'OPP n'a pas de pouvoir décisionnel et sa structure est moins formelle que celle du CÉ.</li> <li>▪ L'OPP est formé lorsqu'un parent en fait la demande lors de l'assemblée générale.</li> </ul> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé résume son expérience en tant que présidente de l'OPP qui avait été créé par le passé. Considérant que nous sommes une petite école et que, de façon générale, il est relativement aisé de répondre aux objectifs d'un OPP lors des séances du CÉ, le projet a été abandonné. En effet, la mise en place d'un OPP nécessite trop de bureaucratie pour les éventuels avantages de sa mise en place.</p> <p><i>Le comité de parents</i></p> <p>Mesdames Chantale Wamegni et Valérie Fugère font un survol des fonctions du comité de parents. Chaque école doit y être représentée par un parent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir la participation des parents aux activités de la Commission scolaire.</li> <li>▪ Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement de la Commission scolaire.</li> <li>▪ Transmettre à la Commission scolaire l'expression des besoins des parents.</li> <li>▪ Donner à la Commission scolaire son avis sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre.</li> <li>▪ Seul un parent membre du CÉ peut siéger à titre de représentant de l'école sur le comité de parents de la Commission scolaire.</li> <li>▪ Ce parent est élu à l'assemblée générale parmi les parents élus au Conseil d'établissement.</li> </ul> <p>Il est à noter que les séances du comité de parents sont sur une base mensuelle et ont lieu au siège social de CSP à St-Bruno-de-Montarville.</p>	
<p>Résolution #AG 17/18-04</p>	<p>6-</p>	<p><b>Élections au Conseil d'établissement et au comité de parents</b></p> <p><b>6.1. Nomination d'un ou d'une président(e) d'élection</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette se propose comme présidente d'élection.</p> <p><b>6.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection</b></p>	<p>Élection</p>

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Madame Guylaine Thivierge se propose comme secrétaire d'élection.</p> <p><b>6.3. Procédures de mise en candidature au Conseil d'établissement</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette informe l'assemblée qu'il y a deux façons possibles de procéder aux mises en candidature. Tout d'abord, la personne intéressée à siéger au CÉ peut, elle-même, se proposer. Par la suite, celle-ci sera invitée à s'adresser à l'assemblée dans le but de faire connaître ses motivations à obtenir le poste. Cependant, il est aussi possible de proposer une tierce personne qui peut accepter ou refuser sa mise en candidature.</p> <p>Pour l'année scolaire 2017-2018, il y a trois postes à combler, et ce, pour un mandat de 2 ans.</p> <p>Madame Nathalie Huchette explique aux membres que, étant donné que madame Guylaine Thivierge est parfois appelée à remplacer madame Marie-Claude Dupont au secrétariat de l'école, il ne lui est pas possible de siéger au CÉ. Toutefois, madame Thivierge continuera à remplir ses fonctions de secrétaire, lors des séances de CÉ.</p> <p>Madame Mylène Rondeau se propose.</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé propose madame Valérie Fugère, elle accepte.</p> <p>Monsieur David Gagnon se propose.</p> <p>Madame Lydia Desmarteau se propose.</p> <p>Madame Karinne Lebel se propose au moyen d'une lettre d'intention remise à madame Nathalie Huchette.</p> <p>Les quatre (4) parents nommés ci-haut se prononcent quant à leurs motivations et leurs intérêts à siéger au CÉ. Madame Huchette procède à la lecture de la lettre d'intention de madame Karinne Lebel.</p> <p>Madame Lydia Desmarteau précise qu'advenant le cas où elle ne serait pas élue, elle sera tout aussi satisfaite de pouvoir assister aux séances du CÉ en tant que public, comme elle l'a fait tout au long de l'année scolaire 2016-2017.</p> <p><b>6.4. Élection des parents (3 postes)</b></p> <p>Comme il y a cinq candidatures pour trois postes à combler, il y</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>aura donc élections.</p> <p>Chacune des personnes présentes bénéficie de son droit de vote, avant que l'on procède au comptage.</p> <p>Suite au résultat des votes, ce sont mesdames Mylène Rondeau, Valérie Fugère et monsieur David Gagnon qui siégeront au Conseil d'établissement, et ce pour un mandat de deux (2) ans.</p> <p><b>6.5. Élection du représentant ou de la représentante au Comité de parents.</b></p> <p>Mesdames Chantale Wamegni et Josiane Arsenault-Dubé se proposent comme représentante du Comité de parents pour l'année scolaire 2017-2018.</p> <p>*Madame Nathalie Huchette s'informerait de la possibilité que les deux personnes intéressées à siéger au comité de parents puissent assister aux séances. Dans le cas contraire, mesdames Arsenault-Dubé et Wamegni assisteront aux séances en alternance, l'une ou l'autre ayant le titre de substitut du représentant du comité de parents.</p> <p><b>6.6. Élection d'un ou d'un substitut du représentant au Comité de parents</b></p> <p>*Se référer au point précédent.</p> <p><b>6.7. Élection du président ou de la présidente du Conseil d'établissement</b></p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé propose madame Valérie Fugère, elle accepte.</p> <p>Considérant qu'aucun autre membre ne pose sa candidature à la présidence, madame Valérie Fugère est élue par acclamation au poste de présidente pour l'année scolaire 2017-2018.</p>	
	7-	<p><b>Formation de l'OPP</b></p> <p>Aucun parent présent ne fait part de son intérêt à créer un OPP.</p>	Information
#AG 17/18-05	8-	<p><b>Calendrier de rencontre de l'année scolaire 2017-2018 :</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette nous propose un calendrier des dates des séances du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018.</p> <p>Il est proposé par madame Valérie Fugère, et résolu :</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Que le projet de calendrier des réunions du Conseil d'établissement, pour l'année scolaire 2017-2018, soit adopté tel que proposé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mardi 17 octobre 2017 à 19h30</li> <li>✓ Mardi 28 novembre 2017 à 19h30</li> <li>✓ Mardi 6 février 2018 à 19h30</li> <li>✓ Mardi 24 avril 2018 à 19h30</li> <li>✓ Mardi 5 juin 2018 à 19h30</li> </ul> <p>*Il est possible d'ajouter une date pour une séance extraordinaire, au besoin.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	
	9-	<p><b>Participation à la vie de l'école</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette fait un bref retour sur la rentrée scolaire et invite les parents à exprimer leurs impressions à ce sujet. Tous n'en retirent que du positif.</p> <p>Compte tenu de l'impossibilité de retenir les services de deux entrepreneurs en même temps, Madame Huchette informe l'assistance que le chantier de la cour d'école ne pouvait démarrer avant que celui des blocs sanitaires ne soit achevé. Étant donné que les travaux des blocs sanitaires devraient être achevés dans les prochains jours, le projet de la réfection de la cour d'école devrait se concrétiser dans de brefs délais. Le projet se divisera en deux phases. Le terrain de soccer ainsi que la patinoire de deck-hockey devraient être finalisés avant la période des fêtes. Il est à noter que la patinoire ne sera pas située à l'endroit prévu sur le plan initial, mais serait plutôt placée au fond de la cour, ce qui engendre des frais supplémentaires. Il est aussi important de mentionner qu'un système de surveillance par caméra et des lampadaires seront installés. La réalisation de la classe virtuelle fera partie des réalisations de la phase 2 qui se concrétisera ultérieurement.</p> <p>Les activités-midi (sans frais) seront de retour pour la présente année scolaire. À ce jour, on prévoit la mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Club de course</li> <li>➤ Chorale (comédie musicale)</li> <li>➤ Volleyball</li> <li>➤ Midi-sport</li> <li>➤ Lire sur la cour</li> <li>➤ Midi-nostalgie</li> <li>➤ Mercredi extrême (à venir)</li> </ul> <p>Les campagnes de financement retenues pour l'année scolaire en cours seront discutées lors de séances ultérieures. Madame Huchette</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
		soumet l'idée d'un vernissage auquel les œuvres d'élèves pourraient être mises aux enchères.	
	10-	<p><b>Période de questions</b></p> <p>Madame Guylaine Thivierge s'informe de la possibilité de permettre aux élèves gauchers d'avoir un ukulele adapté pour eux lors de cours de musique. Madame Huchette s'informerait du nombre d'instruments pour gaucher requis et de la faisabilité d'en avoir en nombre suffisant.</p>	
#AG 17/18-06	11-	<p><b>Autres sujets</b></p> <p><b>11.1. Formation des membres du CÉ</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette informe les membres qu'une formation pour les membres du CÉ est offerte. Celle-ci se tiendra le 6 novembre prochain. Toute personne intéressée est invitée à donner son nom à la direction.</p> <p><b>11.2. Demandes de sorties éducatives</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette soumet deux demandes de sorties éducatives à l'assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sortie au pavillon de la pomme (Créations-sur-le-champ Land art Mont-Saint-Hilaire) pour le 2<sup>e</sup> cycle. En faisant appel aux parents pour le transport, les élèves pourraient s'y rendre deux fois, soit au moment de la création ainsi que pour l'exposition des œuvres terminées.</li> </ul> <p>Accepté à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle sont invités à participer à l'événement <i>Viens bouger dans la vallée</i> qui se tiendra le 4 octobre prochain. Les élèves sont invités à participer à la course de 1,5 km en compagnie de monsieur Pierre Lavoie de 9h15 à 11h15.</li> </ul> <p>Accepté à l'unanimité</p> <p>Madame Nathalie Huchette invite l'assemblée à participer à l'événement <i>Viens bouger dans la vallée, le 5 km des lucioles</i> qui aura lieu le 4 octobre à 18h30. Monsieur Pierre Lavoie en sera aussi l'invité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20\$/adulte</li> <li>• Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins</li> <li>• Dossards, animations, collations et médailles sur place</li> </ul>	Adoption
#AG 17/18-07			

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Madame Huchette rappelle également que tous les fonds amassés seront transférés dans les écoles participantes de la région par le biais de la fondation Pierre Lavoie.</p> <p>Par ailleurs, madame Huchette avise les membres que l'école de l'Amitié dispose de 20 billets, d'une valeur de 35\$ chacun, pour la conférence de monsieur Pierre Lavoie sur le pouvoir de l'engagement. Madame Huchette se propose de donner gracieusement ces billets aux 20 premières personnes qui manifesteront leur intérêt suite au courriel qui sera envoyé à cet effet dès demain.</p> <p>En terminant, madame Huchette fait part à l'assemblée du projet de lecture qui sera chapeauté par la maison de la famille de Beloeil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 8 élèves du 1<sup>er</sup> cycle</li> <li>➤ 8 élèves du 2<sup>e</sup> cycle</li> <li>➤ 2 élèves plus vieux</li> </ul> <p>Ceux-ci seront invités à participer à 3 sessions de 8 rencontres qui se tiendront le mercredi de 15h15 à 16h30.</p>	
#AG 17/18-08	12-	<p><b>Levée de l'assemblée</b></p> <p>Il est proposé par madame Mylène Rondeau et résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 20h49.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

---

Valérie Fugère  
Présidente

---

Nathalie Huchette  
Directrice

---

Guylaine Thivierge  
Secrétaire